



# POISSY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **RAPPORT DE PRESENTATION DETAILLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA VILLE DE POISSY**



### **BUDGET PRINCIPAL BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A**

**DIRECTION DES FINANCES**  
*Conseil Municipal du 14 mai 2018*

# SOMMAIRE

## BUDGET PRINCIPAL

PRESENTATION GENERALE .....	3
Le Compte de Gestion et Le Compte Administratif.....	4 à 5
<b>1- <u>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b> .....	6
1.1- Les Recettes de Fonctionnement .....	6 à 10
1.2- Les Dépenses de Fonctionnement.....	11 à 13
<b>2- <u>LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b> .....	14
2.1- Les Recettes d'Investissement.....	14 à 15
2.2- Les Dépenses d'Investissement.....	16 à 17
<b>3- <u>LES ECRITURES D'ORDRE</u></b> .....	18
<b>4- <u>LES RESTES A REALISER</u></b> .....	19
<b>5- <u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b> .....	19
<b>6- <u>LE BUDGET DES OPÉRATIONS SOUMISES A TVA</u></b> .....	20

## PRESENTATION GENERALE : LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF

Ce rapport retrace la comptabilité de l'Ordonnateur pour l'exercice 2017 présentée dans le Compte Administratif.

Ce compte doit être conforme au compte de gestion du Comptable pour l'exercice 2017.

Ces deux documents sont présentés pour approbation au Conseil Municipal du 14 mai 2018, en premier lieu le compte de gestion puis le compte administratif.

La présentation du compte administratif se fera par section fonctionnement et investissement ainsi que par sens, Recettes et Dépenses.

Pour chacune des sections, une analyse sera établie par chapitre et une comparaison avec 2016.

## PRESENTATION GENERALE

### CADRE LEGAL

Le **compte de gestion** retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte deux parties :

- 1- La balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier
- 2- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui constate la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le **compte administratif** termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Il est la situation de l'exécution budgétaire de l'Ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. La clôture de l'exercice budgétaire a lieu le 31 décembre de l'année N, donc l'Ordonnateur établit le compte administratif du budget principal ainsi que le celui des budgets annexes.

Le compte administratif retrace donc toutes les dépenses et les recettes réalisées au cours d'une année.

Il rapproche les prévisions et les autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif), les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Ce document présente d'une part, les résultats de l'exécution du budget 2017 et d'autre part, les principales données pour la section d'investissement et la section de fonctionnement.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser, s'il y a lieu le déficit de la section d'investissement.

Le compte administratif est soumis par l'Ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

## LE COMPTE DE GESTION

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion de la Ville de l'exercice 2017 présenté par le Trésorier se résume comme suit :

➤ Dépenses de fonctionnement de l'exercice :	60 762 054,06€
➤ Recettes de fonctionnement de l'exercice :	66 538 681,63€
➤ Dépenses d'investissement de l'exercice :	12 482 343,22€
➤ Recettes d'investissement de l'exercice :	9 923 974,91€
➤ Solde global de fonctionnement :	5 776 627,57€
➤ Solde global d'investissement :	- 2 558 368,31€
➤ Solde global :	+ 3 218 259,26€

## LE COMPTE ADMINISTRATIF

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Compte Administratif de l'exercice 2017 reprend les décisions budgétaires suivantes :

- Le budget Primitif 2017 voté le 27 février 2017 avec l'affectation du résultat 2016.
- La décision modificative n°1 du 25 septembre 2017
- La décision modificative n°2 du 18 décembre 2017

## RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le tableau ci-après transcrit les résultats en mouvements budgétaires (réels et ordres) :

<b>2017</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice précédent 2016 (1)</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2017 (2)</b>	<b>Résultat de l'exercice 2017 (3)</b>	<b>Résultat de clôture 2017 (4) (1-2+3)</b>
<b>Investissement</b>	- 2 092 560,44	0,00	<b>-2 558 368,31</b>	<b>- 4 389 325,27</b>
<b>Fonctionnement</b>	10 964 349,53	2 368 748,44	<b>5 776 627,57</b>	<b>15 072 747,27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 871 789,09</b>	<b>2 368 748,44</b>	<b>3 218 259,26</b>	<b>10 683 422,00</b>

<b>2017</b>	<b>Prévisions Budgétaires</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	Prévisions budgétaires totales (A)	26 553 289,20	73 015 778,56	<b>99 569 067,76</b>
	Titres de recettes émis (B) dont rattachements (C)	9 923 974,91	66 538 681,63 1 119 617,92	<b>76 462 656,54</b>
	Restes à réaliser (D)	5 156 081,66		<b>5 156 081,66</b>
	<b>Dépenses</b>	Autorisations budgétaires totales (E) Mandats émis (F) dont rattachements (G) Dépenses engagées non mandatées (H)	26 553 289,20 12 482 343,22 4 985 472,12	73 015 778,56 60 762 054,06 4 172 219,07
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	Excédent (B-F) / Déficit (F-B)	-2 558 368,31	5.776.627,57	<b>3 218 259,26</b>
	Solde des restes à réaliser		\	
	Excédent (D-H) / Déficit (H-D)	170 609,54		<b>170 609,54</b>
<b>Résultat reporté de l'exercice 2016</b>	Excédent (2016) / Déficit (2016)	+ 2 092 560,44	+10 964 349,53	<b>+8 871 789,09</b>
<b>Résultats par opération d'ordre non budgétaire 2017</b>	Transfert ou intégration (Résultat du CA 2016 du budget assainissement*)	+ 261 603,48	+ 700 518,61	<b>962 122,09</b>
<b>Résultat de clôture</b>	Excédent (2016+2017) / Déficit (2016+2017)	+ 4 218 715,73	+ 15 072 747,27	<b>+10 854 031,54</b>
<b>Résultat net</b>	Résultat de clôture - solde des restes à réaliser	+10 854 031,54	+170 609,54	<b>+10 683 422,00</b>

Le résultat de l'exercice correspond aux recettes moins les dépenses (investissement et fonctionnement) sur la période 2017.

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exercice en prenant en compte la situation financière au 31 décembre de l'année précédente.

Le résultat net du compte administratif 2017 est identique au résultat du compte de gestion 2017.

\* A la suite du transfert de compétence de l'assainissement à la CUGPSEO au 01/01/2016, le résultat du budget Assainissement a été intégré dans le budget principal.

Cette première partie étudie par chapitre les recettes de fonctionnement puis les dépenses

Conformément à la réglementation, le budget 2017 a été voté en équilibre et la commune a donc disposé d'autant de recettes de fonctionnement que de dépenses de fonctionnement.

## **1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1.1 Les recettes de fonctionnement**

Les recettes totales de fonctionnement réalisées en 2017 s'élèvent à 66 538 681,63€, en baisse de 2,12% par rapport à 2016.

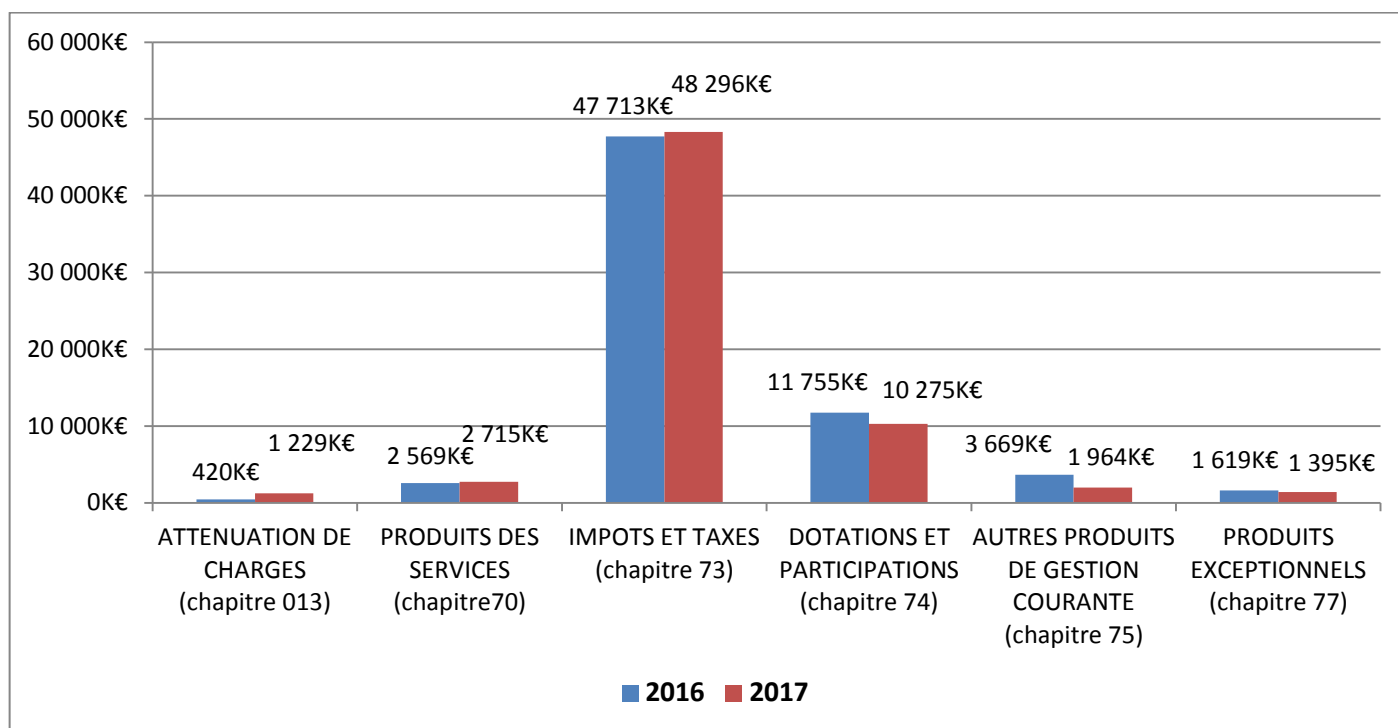
Depuis 2016, les communes contribuent au redressement des Finances Publiques consécutivement aux lois de programmation des Finances Publiques 2015-2019 et 2018-2022. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la plus impactée.

De même, les participations du Département par exemple sont en diminution tout comme les produits des services.

Les recettes sont constituées :

- Des recettes réelles, qui s'élèvent à 65 883 123,98€
- Des recettes d'ordre pour 655 557,65€. Elles correspondent principalement aux écritures comptables des travaux en régie et des plus ou moins-values des cessions mobilières et immobilières.

Le graphique ci-après permet de présenter l'évolution des recettes par chapitre pour l'exercice 2016 et l'exercice 2017.



➤ **Atténuation de charges (chapitre 013) : 2016 : 420 K€ 2017 : 1 229 K€**

Ce chapitre regroupe les remboursements sur les rémunérations et charges du personnel notamment les remboursements d'indemnités journalières, ainsi que les participations sur salaires pour les contrats « Avenir » (CAE), Contrats Unique d'Insertion (CUI), les cotisations salariales. En 2017, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CUGPS&O) a remboursé les salaires de l'année pour les agents de la Voirie et de la Propreté urbaine conformément à la convention de transfert de compétences pour un montant de 688 144€.

➤ **Produits de l'activité des services (chapitre 70) : 2016 : 2 569 K€ 2017 : 2 715 K€.**

Le chapitre 70 enregistre les produits des différents services rendus aux usagers de la Ville notamment les secteurs de la Petite Enfance (crèches, haltes garderies), du Scolaire (périscolaire, études surveillées, les accueils loisirs ...), des Sports, de la Culture...

Ces trois secteurs sont en augmentation pour 2017:

Les sports : les entrées des piscines avec une hausse de 150 K€,

Les activités périscolaires plus 45 K€

Et le secteur scolaire pour plus 47 K€.

A contrario, le secteur de la Petite Enfance diminue légèrement de 57 K€.

### **Impôts et taxes (chapitre 73) : 2016 : 47 713 K€ 2017 : 48 296 K€**

Le produit des impôts ménages qui intègrent la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière bâti et non bâti est constaté pour 24 054 K€ à cela s'ajoute les rôles supplémentaires pour 91 K€.

A noter qu'en 2017, la Commune n'a pas augmenté les taux d'impositions. Toutefois, l'augmentation du produit pour 260 K€ est liée aux nouvelles constructions livrées fin 2016.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CUGPESO) a versée une attribution de compensation pour 14 769 K€.

De même, on enregistre à ce chapitre le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R) pour 5 844 K€. Pour rappel, il correspond au dispositif de compensation suite à la suppression de la Taxe Professionnelle en 2011 tout comme la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) inscrite au chapitre 74.

Deux recettes restent relativement stables par rapport à 2016 ; les droits de stationnement des taxis et les produits des horodateurs pour 793 K€ ainsi que la taxe sur l'électricité pour 571 K€.

Les droits de mutation s'élèvent à 1 965 K€. Il a été constaté un grand nombre de transactions immobilières sur la Commune.

### **➤ Dotations et participations (chapitre 74) : 2016 : 11 755 K€ 2017 : 10 275 K€**

Depuis 2012, la Dotation Globale de Fonctionnement ne cesse de diminuer. Elle s'élève en 2017 à 2 240 K€ en et en 2016 à 3 302 K€

Par ailleurs, la Dotation de solidarité Urbaine (DSU), la dotation hygiène et la dotation de recensement restent constantes pour un montant de 527 K€.

De même, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) suite à la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010, reste inchangée depuis 2013 soit 3 073 K€.

Quant aux participations, elles proviennent du Département pour une enveloppe de 125 K€ et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour 3 416 K€.

Cette dernière continue de financer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ainsi que de nouvelles actions pour la Jeunesse comme l'organisation de séjours, l'accueil de loisirs pour les 12-17 ans.

Le Département reste quant à lui financeur du secteur Scolaire.

Enfin, depuis 2015 le mécénat est un soutien financier non négligeable pour les actions envers les jeunes (salons étudiants), les actions culturelles et sportives. En 2017, il a été enregistré à ce titre 27 K€ de recettes



➤ **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 2016 : 3 669 K€ 2017 : 1 964 K€.**

Les recettes enregistrées dans ce chapitre sont les loyers et les charges des logements du parc privé de la Ville pour un montant de 1 209 K€, le reversement de l'excédent des services du budget des opérations soumises à TVA ainsi que les divers produits.

Suite aux transferts de ces compétences, ce chapitre observe une baisse de 46% entre 2016 et 2017 car en 2016 la CUGPSO a remboursé pour 1 191 K€ de travaux de Voirie et d'éclairage public. De même, les recettes de la concession du Parking d'Intérêt Régional (PIR) pour 160K€ encaissées en 2016 sont transférées à la CUGPSO.

➤ **Produits exceptionnels (chapitre 77) : 2016 : 1 619 K€ 2017 : 1 395 K€**

Ce chapitre enregistre principalement les produits des cessions mobilières et immobilières. Pour rappel, les cessions s'inscrivent au chapitre de recettes 024 de la section d'investissement, mais elles se constatent en réelles au chapitre 77 de la section de fonctionnement.

En 2017, on notera les ventes ci-dessous pour 1 245 K€ :

Maison 1, rue St Sébastien : 235 K€

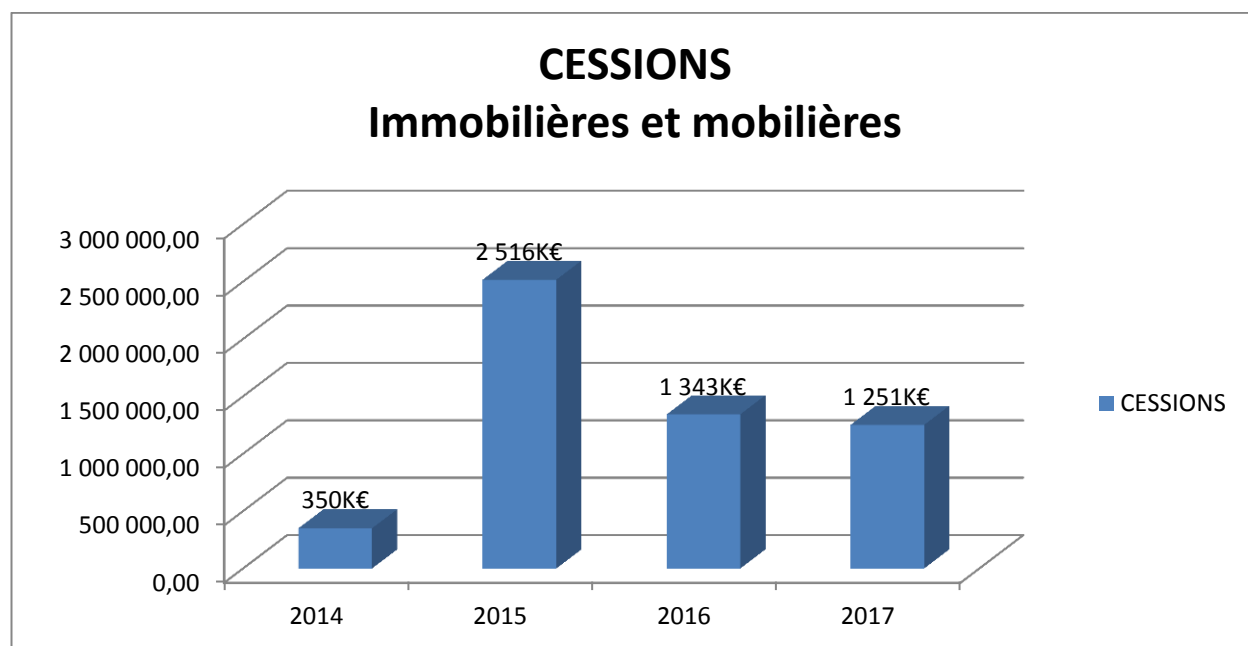
Maison 24, rue de la Libération : 270 K€

Maison 3, rue du Temple : 450 K€

Terrain 31, Boulevard Robespierre : 290 K€

Les autres recettes pour 150 K€ concernent les ventes de biens meubles (sableuse, aspirateur, vidéophone, four céramique ...) ainsi que des remboursements divers comme des dégrèvements de la Taxe Foncière.

Depuis 2014, les montants des cessions immobilières et mobilières varient de la manière suivante :



A noter qu'en décembre 2017, la Ville a cédé à la société NEXITY FERREAL l'ex-parking situé à l'arrière de la Mairie pour un montant de 4 170 K€ pour la construction d'un immeuble.

En parallèle, la Ville a acheté en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) des locaux et des places de parkings pour 2 740 K€.

Cette opération a fait l'objet sur 2018 d'un report de la recette (4 170 K€) et de la dépense (2 470 K€). Les écritures comptables correspondantes seront donc constatées en 2018.

## **1.2 Les dépenses de fonctionnement.**

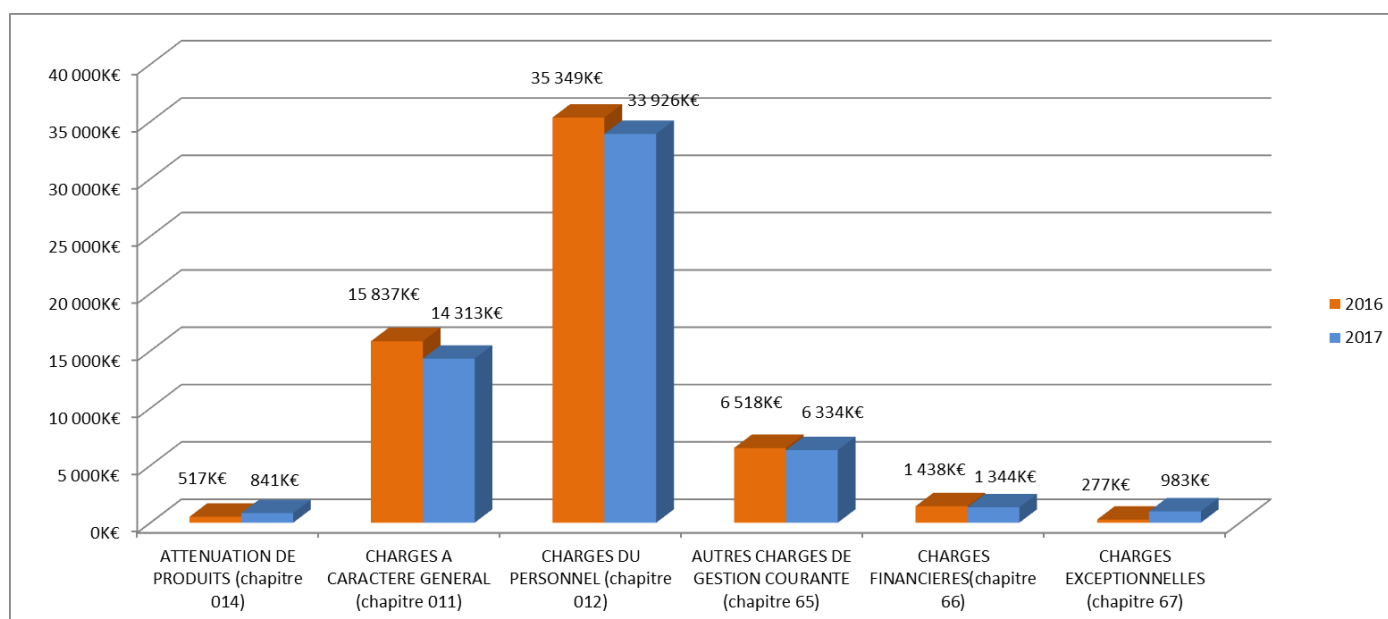
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 60 762 054,06€, et se répartissent comme suit :

- Dépenses réelles à 57 741 101,84€
- Dépenses d'ordre pour 3 020 952,22€.

Ces dernières sont les dépenses liées au bon fonctionnement des services de la Commune. Elles regroupent principalement :

- les frais de rémunération des personnels ;
- les dépenses d'entretien et de fournitures ;
- les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité ;
- les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

### **Présentation détaillée des dépenses par chapitre :**



#### ➤ **Atténuation de Produits (chapitre 014) : 2016 : 517 K€ 2017 : 841 K€**

En 2017 le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France(FSRIF) était de 586 K€, contre 403 K€ en 2016.

On constate une augmentation en 2017 de 183 K€.

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) présente 254 K€ en 2017 contre 99 K€ en 2016. On constate une augmentation en 2017 de 155 K€.

➤ **Charges à caractère général (chapitre 011) : 2016 : 15 837 K€ 2017 : 14 313 K€**

Ces dépenses sont constituées des dépenses de fonctionnement des services (dont les achats de petites fournitures, les frais d'assurances, les frais de transports, les dépenses de maintenance et aussi les fluides, les combustibles, les dépenses d'entretien des bâtiments, entretien de la voirie...).

Cette diminution de 1 523 K€ s'inscrit dans la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement par la municipalité suite aux baisses successives de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Les différentes actions menées comme la renégociation des contrats, la mutualisation ont générées dès 2016 de fortes économies comme par exemple le contrat de nettoyage.

➤ **Charges du personnel (Chapitre 012) : 2016 : 35 349 K€ 2017 : 33 926 K€**

Les charges de personnel sont constituées des rémunérations et des charges pour un effectif au 31 décembre 2017 de 878 agents.

Depuis 2014, un effort a été réalisé pour contenir l'augmentation de la masse salariale. Cette politique a permis de générer une diminution du nombre d'agents (1 006 en 2014 contre 878 en 2017).

Le transfert de compétences à la CUGPS&O a transféré 30 agents.

En 2017, on observe donc une diminution de la masse salariale de -4,19% entre 2016 (35 348 K€) et 2017 (33 926 K€).

A noter que ce chapitre intègre aussi les frais de personnel relatif aux prestations de services pour l'entretien de la voirie, du cimetière et des espaces verts pour 318 K€ réalisées par des entreprises extérieures. (Entreprise Adaptée Chlorophylle)

➤ **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 2016: 6 518 K€ 2017 : 6 334 K€**

Ce chapitre intègre l'ensemble des subventions versées ainsi que la participation aux organismes de regroupement .

Les subventions versées aux associations tous secteurs confondus s'élèvent à 2 274 K€ auxquelles s'ajoutent les subventions d'équilibre versées aux Etablissements Publics ; la Régie du Théâtre, la Régie du Conservatoire et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (2 966 K€).

La part des contributions aux syndicats ( non fiscalisés) auxquels la commune adhère est de 376 K€.

Notamment :

Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine ( SIEHVS) pour 44 K€,  
Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH) pour 253 K€.

➤ **Charges financières (chapitre 66) : 2016 : 1 438 K€ 2017 : 1 344 K€**

Ce chapitre retrace le paiement des intérêts de la dette de la Commune.

Pour information, aucun emprunt n'a été contracté depuis 2015 inclus.

➤ **Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 2016 : 277 K€ 2017 : 983 K€**

Ce chapitre regroupe principalement les bourses et prix, les contrats d'aide aux étudiants , les titres annulés sur exercices antérieurs .

En 2017 l'augmentation du chapitre est due au reversement du résultat de l'assainissement de l'exercice 2016 pour (700 K€).

Cette deuxième partie étudie par chapitre les recettes puis les dépenses d'investissement.

Comme pour la section de fonctionnement, la section d'investissement a été votée en équilibre sur le budget 2017. La commune a besoin de renouveler son patrimoine ou de réaliser de grosses réparations sur celui-ci. Pour cela, il est nécessaire d'étudier le recours aux subventions auprès de différents financeurs comme par exemple la Région, le Département ou l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

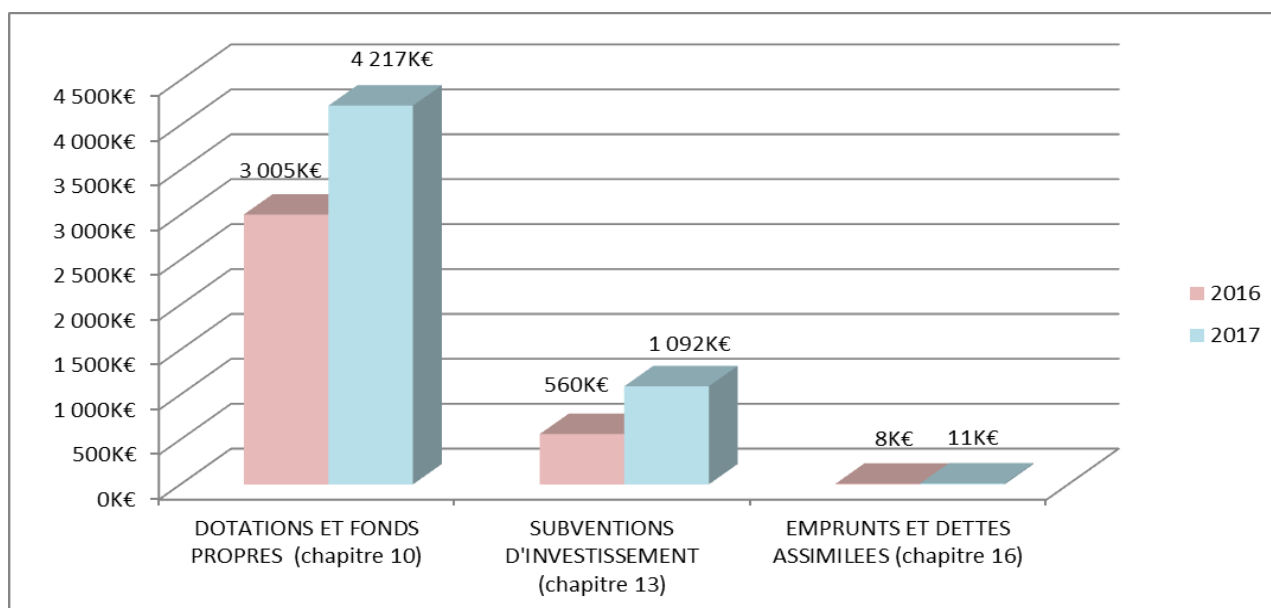
## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Les recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 9 923 974,91€. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Recettes réelles : 6 820 177,86€
- Les recettes d'ordre : 3 103 797,05€.

#### Les recettes d'investissement s'articulent autour des chapitres suivants



- **Dotations et fonds propres (chapitre 10) : 2016 : 3 005 K€ 2017 : 4 217 K€**

Hors affectation des résultats, ce poste comprend le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 1 737 K€. Le FCTVA assure aux collectivités locales la compensation de la TVA dont elles s'acquittent pour leurs dépenses d'investissement réalisées en N-2 soit année 2015.

La Taxe d'Aménagement qui représente une recette de 111 K€ a été transférée à la Communauté Urbaine au 1er janvier 2017 et a été compensée dans l'Attribution de Compensation (73211 recette de fonctionnement).

➤ **Subventions d'investissement (chapitre 13) : 2016 : 560 K€ 2017 : 1 092 K€**

La réalisation de ces subventions d'investissement se fait par l'encaissement d'acompte et de solde. Les montants présentés ne sont donc pas définitifs par rapport aux projets qui peuvent s'étaler sur plusieurs exercices comptables.

En 2017, les subventions reçues concernent notamment les opérations :

Equipement multisport du Stadium Laurisa Landre (quartier St Exupéry) :	385 K€
Musée du jouet :	62 K€
La Vidéo protection :	212 K€
Street- work out :	100 K€
Réhabilitation de 10 logements dans le quartier de La Coudraie :	93 K€

➤ **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 2016 : 7 K€ 2017 : 11 K€.**

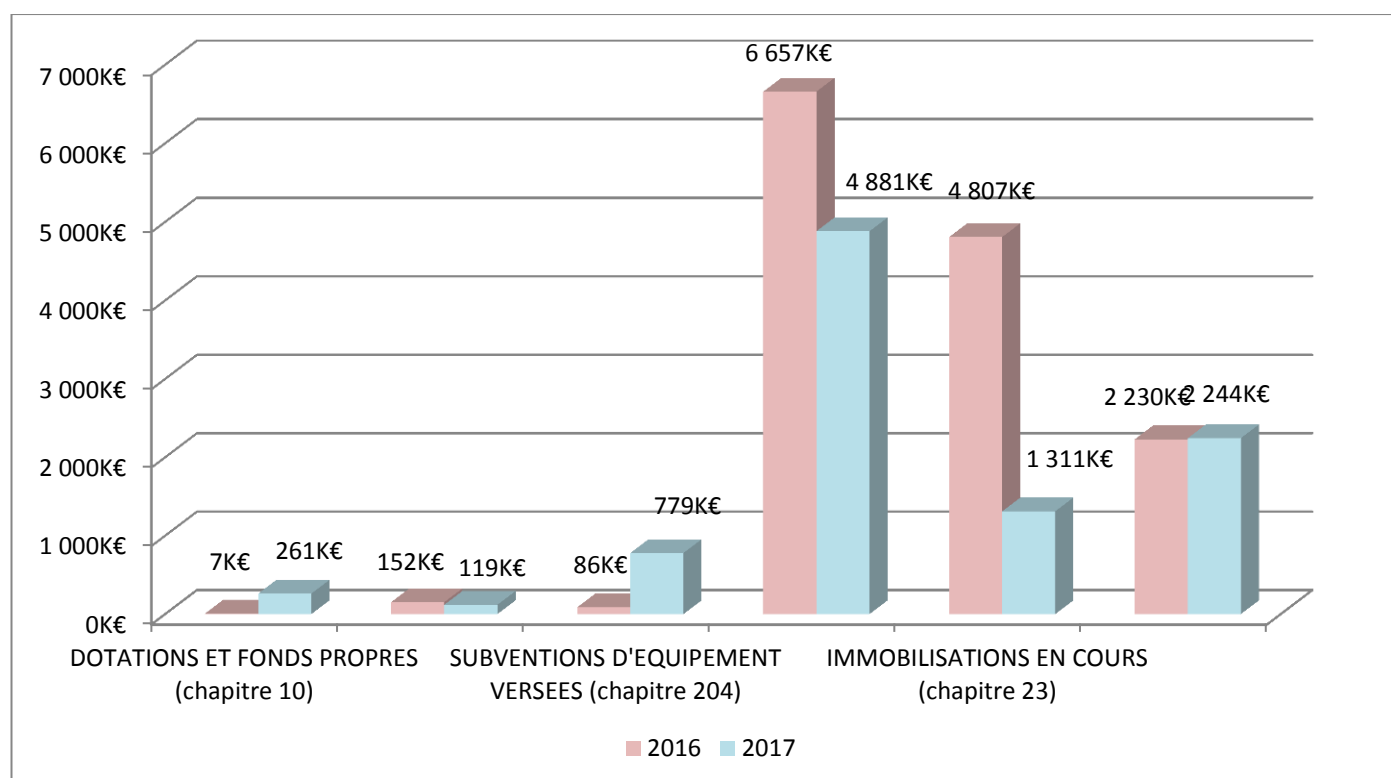
Ce chapitre comptabilise uniquement en 2017 les dépôts de garantie.

## **2.2 Les dépenses d'investissement.**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 12 475 343,22 € avec :

- Dépenses réelles pour 11 743 940,74€
- Dépenses d'ordre à 731 402,48€.

**Les dépenses d'investissement s'articulent autour des chapitres suivants :**



➤ **Dotations et fonds propres (chapitre 10) : 2016 : 7 K€ 2017 : 261 K€**

Il s'agit du reversement du résultat du budget Assainissement à la CUGPSEO.



➤ **Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 2016 : 152 K€ 2017 : 119 K€**

En 2017, ce chapitre comptabilise notamment les frais d'études :

Rénovation de la ZAC COUDRAIE pour 29 K€

Le diagnostic de la Collégiale 18 K€

Un autre type de dépense y est enregistrée ; les licences informatiques. (0,30M€)

➤ **Subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 2016 : 86 K€ 2017 : 779 K€**

Ces dépenses correspondent à des subventions pour surcharges foncières. Il s'agit essentiellement du projet de Rénovation Urbaine la Coudraie et de la construction ZAC Rouget de Lisle.

➤ **Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 2016 : 6 657 K€ 2017 : 4 881 K€**

Le chapitre 21 comptabilise notamment les installations et agencements de construction et les agencements et aménagements de terrains réalisés en totalité sur l'année ainsi que les acquisitions de biens meubles ou immeubles.

En 2017, les dépenses qui illustrent ce chapitre sont :

Aménagement du terrain synthétique du Stade Léo Lagrange : 365 K€,

Travaux et Installations diverses pour le secteur scolaire : 564 K€,

Agencements et installations du secteur culturel : 261 K€,

Travaux de réseaux pour la vidéo-protection : 790 K€,

Achats de mobiliers et matériels : 722 K€,

Achats de véhicules : 119 K€,

Une acquisition immobilière au 19 bis, boulevard Robespierre : 86 K€

➤ **Immobilisations en cours (chapitre 23) : 2016 : 4 807 K€ 2017 : 1 311 K€**

Ce chapitre comptabilise principalement les travaux des Autorisations de Programme (AP) dont voici les plus marquants de 2017 :

AP 14 02 : Rénovation du Musée du Jouet : 970 K€

AP 0901 : Réhabilitation immeuble 10 logements la Coudraie : 147 K€ (fin de ce chantier)

AP 090101 : Equipement de quartier de La Coudraie : 66 K€ (1<sup>ère</sup> phase de travaux)

Hors programme dont :

Travaux de réhabilitation et ravalement de la halte-garderie les Myrtilles : 10 K€

Travaux de réhabilitation et ravalement de la maison Bleue :	37 K€
Branchements incendie école élémentaire Nelson Mandela :	12 K€

➤ **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16): 2016 : 2 230 K€ 2017 : 2 244 K€**

Ce chapitre correspond au remboursement du capital de la dette dont l'encours au 31 décembre 2017 est de 29 470 K€.

### **3. LES ECRITURES D'ORDRE**

Certaines écritures comptables ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement, ce sont des écritures d'ordre budgétaires. Elles concernent les chapitres 040, 041 et 042.

Les cessions :	1 251 K€
Les provisions pour risques et charges :	100 K€
Les amortissements :	1 363 K€
Une acquisition à l'euro symbolique dont la valeur du bien est :	80 K€
Les plus values des cessions :	260 K€
Les moins values des cessions :	255 K€
Et les travaux en régie pour un montant :	393 K€

Ils correspondent à des immobilisations que la collectivité a créé pour elle-même. Ils sont réalisés par son personnel avec les matériaux qu'elle achète. Ils correspondent à de véritables immobilisations et non de simples travaux d'entretien.

Ces travaux ont été réalisés notamment dans les structures suivantes :

Divers groupes scolaires :	42K€
Culturelle :	100K€
Sports et jeunesse :	151K€
Résidence pour Personnes âgées (RPA) :	14 K€

#### **4. LES RESTES A REALISER**

L'état des restes à réaliser 2017 s'élève à 4 985 472,12 € en dépenses et 5 156 081,66 € en recettes soit un solde positif de 170 609,54 €. Les restes à réaliser en dépenses sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées, et pour les recettes, les recettes notifiées mais non titrées.

#### **5. AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

L'affectation du résultat s'appuie sur le Compte Administratif 2017.

Le résultat cumulé de clôture de fonctionnement de l'exercice 2017 consiste en un excédent de 15 072 747,27 €.

Les principes comptables exigent que le résultat de fonctionnement soit affecté en priorité au financement de déficit d'investissement avec prise en compte des reports :

- Résultat d'investissement cumulé hors report : - 4 389 325,27 €
- Solde des reports : + 170 609,54 €
- Besoin de financement : - 4 218 715,73 €

Le solde d'investissement étant négatif, Il sera donc proposé au Conseil Municipal d'affecter 4 218 715,73 € au compte 1068 de la section d'investissement et le solde, soit : + 10 854 031,554 € au compte 002, ainsi que 4 389 325,27 € au compte 001, conformément à l'instruction budgétaire M14.

# LES BUDGETS ANNEXES

## BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

### BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

Le budget annexe des opérations soumises à TVA est soumis à la même nomenclature que le Budget Ville, c'est-à-dire, la M14. Il inclut les dépenses et les recettes suivantes :

- La redevance de la restauration municipale pour mise à disposition de la cuisine centrale dont la gestion est confiée à SOGERES
- La gestion du parking des Lys confiée à INDIGO.
- La gestion des marchés alimentaires de la Ville confiée à la société Mandon.
- La création d'un guide pratique de Poissy en régie avec la société France Régie.
- Le démarchage publicitaire le Pisciacais.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 se décompose de la manière suivante :

A noter qu'il n'y a pas de section d'investissement sur ce budget.

En euros	Résultat de clôture de l'exercice 2016 (1)	Dépenses de l'exercice 2017	Recettes de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017 (2)	Résultat de clôture (4) 2017 (1+2)
Fonctionnement	61 560,76	332 611,91	548 089,16	215 477,25	277 038,01
<b>Total</b>	<b>61 560,76</b>	<b>332 611,91</b>	<b>548 089,16</b>	<b>215 477,25</b>	<b>277 038,01</b>